

# Accueil de Loisirs Municipal



## DU LUNDI 2 AOÛT AU VENDREDI 20 AOÛT 2021 ENFANTS DE 3 À 14 ANS



### L'Accueil de Loisirs se déroulera à la Cense aux Mômes de 9 h à 17h



<u>Inscriptions sur le Portail Familles :</u>

du 2 au 31 Mai 2021

Aucune inscription n'aura lieu en dehors de ces dates.





#### Pièces justificatives à fournir à l'inscription :

- Pour les **nouvelles inscriptions** : fournir un certificat médical de moins de 3 mois (non contre-indication pour la pratique d'activités sportives),
- Copie du carnet de vaccination à jour,
- Copie de l'Avis d'imposition 2020,

- Le règlement intérieur relatif au centre de loisirs signé par les parents ou par le détenteur de l'autorité parentale.

### Vous avez la possibilité de joindre vos documents sur :

- votre espace famille,
- en Mairie,
- ou par mail : <a href="mailto:enfance-jeunesse@roeulx.fr">enfance-jeunesse@roeulx.fr</a>

Pour les familles n'ayant pas d'accès au Portail Familles, un dossier d'inscription est disponible en Mairie.

Tarifs par enfant et par semaine				
Nombre d'enfants du même foyer	Revenus ouvrant droit au tarif  Barème A	Revenus ouvrant droit au tarif Barème B	Revenus imposant le Barème C	
	<8723€	< 11 776 €	Revenus supérieurs à ceux du Barème B	
1 enfant	28.00 €	30.00 €	32.00 €	
	< 13 085 €	<17 664 €	Revenus supérieurs à ceux du Barème B	
2 enfants et plus	23.00 €	25.00 €	27.00 €	

Enfant en situation de handicap	Barème A	Barème B	Barème C
1 enfant	14.00 €	15.00 €	16.00 €
2 enfants et plus	11.50 €	12.50 €	13.50 €

Attention, les tarifs ci dessus s'appliquent <u>uniquement</u> aux enfants en situation de handicap fréquentant l'accueil de loisirs à la demie journée.

#### Ces tarifs sont applicables:

- Aux enfants scolarisés et/ou domiciliés à Roeulx.
- Aux extérieurs à la commune de Roeulx, mais dont les parents qui ont la garde légale pendant les vacances scolaires considérées sont domiciliés à Roeulx.

Dans les autres cas, le tarif est porté à 55 € par semaine et par enfant.



Renseignements auprès du service enfance jeunesse au :